MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat*

(A compléter par l'administration)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Ville de Strasbourg à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Ville de Strasbourg. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 97 CCS 482973

***Les identifiants RUM et ICS figureront sur la facture dès le mandat de prélèvement validé. Un exemplaire du mandat de prélèvement SEPA est disponible par mail sur simple demande écrite.**

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Ville de Strasbourg
Centre Chorégraphique de Strasbourg
10 rue de Phalsbourg
67000 STRASBOURG
FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Pour toute participation dépassant 200 euros - Prélèvement automatique en 3 mensualités.

Les versements seront prélevés sur le compte entre le 15 et le 31 des mois d'octobre, novembre et décembre.

Le prélèvement sera automatiquement arrêté dès le 1er rejet et le dossier sera transféré à la Recette des Finances pour recouvrement immédiat.

Fait à : .....Le..... Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du ou des élève(s) : .....

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

FORMULAIRE A REMPLIR CHAQUE DEBUT DE SAISON
ET EN COURS D'ANNEE SI VOS COORDONNES BANCAIRES ONT CHANGE.

ENREGISTREZ CE DOCUMENT SUR VOTRE COMPTE EXTRANET

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.